

08 juin 2018 -17:47

Appartient à [Conseil des ministres du 8 juin 2018](#)

Augmentation de la garantie de revenus aux personnes âgées

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant majoration de la garantie de revenus aux personnes âgées

A partir du 1er juillet 2018, la garantie de revenus aux personnes âgées est majorée de :

- 8 euros pour les cohabitants (montant de base)
- 13,2 euros pour les isolés (montant de base majoré)

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be